Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_118-DE

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL**
**Délibération N° 2025-118**

**Département des Côtes d'Armor**
**COMMUNE DE PAIMPOL**

**Conseil Municipal du lundi 15 Décembre 2025**
Délibération

**Date de la convocation** : Mardi 9 Décembre 2025
**Nombre de membres en exercice** : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

**Etaient présents :**
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

**Etaient représentés :** Mme Isabelle BATAILLER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE, Mme Annaik PERSON par délégation à M. Yann QUÉRÉ, M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

**Absents** : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

**Secrétaire de séance** : M. Goulven MORVAN.

Présents : 23 Représentés : 3 Absents : 3 Votants : 26

## VERSEMENT D'UNE AVANCE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Rapporteur : M. Croissant.

Le CCAS doit faire face à des fluctuations de trésorerie liées au délai d'encaissement de ses recettes annuelles. Afin de permettre le paiement des salaires sur le début de l'année et dans l'attente du versement de la subvention annuelle versée par la ville, il est proposé d'approuver le versement d'une avance sur cette subvention d'un montant maximum de 100 000€.

En concertation entre le service comptabilité du CCAS et celui de la ville, cette avance sera versée en une ou deux fois selon les besoins du CCAS et la trésorerie de la ville à ce moment-là.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_118-DE

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL**
**Délibération N° 2025-118**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les avis favorables d des commissions Education, solidarité, famille et santé et Ressources humaines, finances du 4 décembre 2025,

Vu les avis favorables des commissions Education, solidarité, famille, santé et Ressources Humaines, Finances,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une avance sur la subvention annuelle 2026 au CCAS de la ville de Paimpol pour un montant de 100 000€ maximum.

**DIT** que cette avance sera payable en une ou deux fois sur demande du CCAS au regard de la trésorerie de la commune.

**DIT** que le solde de la subvention annuelle devra être versé dès l'attribution des subventions lors de l'adoption du Budget Primitif 2026.

**AUTORISE** la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Goulven MORVAN

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 17/12/2025

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)